

vateur de la Bibliothèque de La Haye, a eu la bouté extrême de m'adresser une copie complète des Tables des deux volumes, avec un extrait de tous les passages qui ont trait à des collections que Peiresc avait vues à Lyon et à des achats qu'il y avait faits. Je reproduis ici textuellement sa lettre; elle porte la date du 12 février 1880. « Monsieur, votre lettre d'avant-hier m'a fait de la peine, en ce sens que j'y ai vu la maladie que vous avez eue à subir. Si le « *Socios habuisse malorum* » était une consolation en pareil cas (ce que je ne crois guère), certes, Monsieur, cet hiver serait bien consolateur pour vous, les morts partent et tombent dru comme grêle.

« Quant aux curieux de Lyon et de leurs relations avec Peiresc, je crains que le manuscrit du Musée Westreenen ne contienne à leur égard que ce que j'ai eu l'honneur de vous mander. Au surplus, je vais consulter encore une fois les pages que vous venez de m'indiquer et vous jugerez vous-même du résultat, Il ne s'agit pas, du reste, si j'ai bien compris, de donner au long la description des médailles que Peiresc a vues ou achetées chez diverses personnes de Lyon.

Page 41. — Lugduni praeses Villarenni (le président de Villars) dono dedit, 18 novembre 1612.

Argent	{	VROCA. Figure équestre.
denier		IRODV, caput galeata romano more.
Argent	{	BASILEO, etc. (le reste de la page en blanc).
dragme		

Page 42. — Des descriptions de médailles.

Page 43. — *Achate gemma*, Tête de Septime Sévère ou de Caracalla et Geta.

Page 44. — Note de certe medaglie del illust. S. Gid, Mocenigio.

Il me nomme les curieux de Lyon.

M. de Villars chez qui je suis. — Une médaille gauloise. etc., etc. Il me les a données depuis.

testament, m'a enlevé toute possibilité de répondre à vos excellents procédés par le prêt des deux volumes en question. Ce testament contient la clause suivante. « Les collections qui formeront désormais le Musée qui portera mon nom, serviront à l'inspection, à la lecture, la consultation du public. Même le Directeur est compris dans la défense absolue du prêt des livres au dehors. »